



www.cram-lr.fr

**Accidents du travail
Maladies professionnelles
Accidents de trajet**



Se former en Prévention des Risques Professionnels

catalogue 2010

**avec le département prévention/tarification
de la CRAM du Languedoc-Roussillon**



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Les questions de Prévention des Risques Professionnels qui interpellent dirigeants, salariés et représentants du personnel, peuvent sembler parfois s'écarter du cœur de métier de l'entreprise.

Il devient pourtant indispensable d'acquérir des connaissances et des compétences en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels pour intégrer ces questions dans la gestion globale de l'entreprise.

Consciente de cet enjeu, la CRAM L-R vous présente sa nouvelle offre de formation pour l'année 2010, offre qui vous permettra de mieux prendre en charge la santé au travail, à savoir la sécurité, les conditions de travail et le bien être au travail.

Son service Prévention vous propose des stages pour acquérir la connaissance des risques, de leur réglementation, ainsi que la pratique d'outils d'analyse et de prévention.

Nous pouvons également étudier vos demandes spécifiques de formation à la sécurité afin d'organiser un stage dans votre entreprise ou vous orienter vers des organismes spécialisés. C'est le cas notamment pour le dispositif Caces et les formations Echafaudages pour lesquelles vous trouverez un lien vers un site internet national.

En effet, en 2010, le réseau Prévention propose un socle national commun de formations et de relais repéré par un logo « Référentiel National de Compétences ». En font partie les formations pour moniteurs SST et animateur de la PRAP en secteur sanitaire et social, déjà présentes en 2009 en L-R, la formation « S'initier à la prévention » qui est renommée « Compétences de base en Prévention », la formation sur l'« Evaluation des risques professionnels » qui réapparaît dans notre offre et une formation à la « Prévention des Risques psychosociaux » de premier niveau.

A côté de ce socle national de formations, les spécificités régionales de la CRAM L-R sont le cycle OAO pour chef d'entreprise, la formation à des risques spécifiques comme le Risque Routier, les TMS, la toute récente formation au Risque Chimique appliquée aux maladies professionnelles et plus particulièrement aux cancers, et une formation de niveau 2 pour les Risques Psycho-Sociaux pour lancer une démarche de prévention dans ce domaine.

Bernard Boudon

Ingénieur-Conseil Régional par Interim
Responsable délégué du Département
Prévention / Tarification des Risques Professionnels





Notre statut Paritaire

Le service formation de la CRAM L-R met en œuvre la politique de formation actée par les partenaires sociaux. Notre spécificité est de former des relais en entreprise. Notre statut paritaire à vocation non commerciale est garant d'objectivité. Démarche d'évaluation des risques professionnels, risque routier ou questions d'actualités sont traités dans le respect des bonnes pratiques de prévention de l'Institution. Grâce à une organisation articulée autour de techniciens de terrain, la formation s'inscrit dans la continuité à travers nos interventions régulières en entreprises et dans les réunions de CHSCT.

Les stages proposés par la CRAM L-R sont réservés aux salariés et aux dirigeants des entreprises cotisant au régime général de la sécurité sociale*.

Pour vous inscrire, il vous suffit de retourner le bulletin d'inscription à photocopier en fin de livret, ou téléchargeable sur le site Internet de la CRAM L-R : www.cram-lr.fr - Rubrique "Espace entreprise".

*Conditions particulières pour les organismes de formation.

L'équipe Formation et la politique de formation de la CRAM L-R

L'équipe Formation est constituée de 9 personnes : un Ingénieur Conseil, 4 Techniciens de Prévention, 1 Instructeur de Prévention et 2 Agents Administratifs. Elle forme 600 personnes environ sur une trentaine de sessions réparties sur toute l'année et dans toute la région.

Les stages sont organisés dans le cadre de la formation professionnelle continue pour répondre aux besoins des entreprises en santé et sécurité au travail, questions encore peu abordées dans les cursus de formations classiques.

La formation s'adresse aux dirigeants, salariés et représentants du personnel des entreprises de la région. La pédagogie est tournée vers la mise en pratique en intersession dans l'entreprise et s'appuie sur les partages d'expériences.

Nous pouvons également étudier vos demandes spécifiques de formation et organiser un stage dans votre entreprise.

N'hésitez pas à en parler à votre technicien de prévention habituel à la CRAM L-R. Vous pouvez aussi nous contacter ou consulter notre site Internet pour une première information.

Nous contacter

Contactez le Secrétariat du Groupe Formation - Tél. : 04 67 12 95 57

Envoyer un E.mail : prevform@cram-lr.fr

Consulter notre site Internet : www.cram-lr.fr - Rubrique "Espace entreprise"

Les nouveautés 2010 de l'offre de formation

La CRAM L-R vous présente cette année son offre de formation sous une nouvelle forme. En effet, le réseau prévention de la sécurité sociale propose des pratiques harmonisées autour d'un socle commun de formations repéré par un logo « Référentiel National de Compétence » et présenté par grande catégorie. Ces catégories regroupent des formations spécifiques au L-R avec des dates et des lieux, ainsi que des formations organisées par un organisme habilité par le réseau prévention, avec un lien pour information vers une liste nationale.

Catégorie Organisation et Management de la Prévention

OA0, un cycle de gestion des risques professionnels pour Chefs d'entreprise.

3 jours indissociables destinés aux « décideurs » dans l'entreprise permettent d'aborder la Maîtrise des Risques Professionnels comme un moteur du changement sur les bases d'une méthode diagnostic :

- 1/ **Observer :**
 - observer le contexte extérieur dans lequel évolue l'entreprise : socio-économique, technique, juridique, ...
 - observer l'entreprise ensuite autour de points de repères dans tous les domaines : gestion financière, gestion des ressources humaines, production, logistique, commercial, et Santé Sécurité au Travail (repérage des risques, notion de danger...).
- 2/ **Analyser :**
 - comprendre l'origine des forces et des faiblesses de l'entreprise, identifiées dans le 1er module, à l'aide d'outils et de méthodes.
 - acquérir une vision positive pour impulser une dynamique de progrès.
- 3/ **Organiser :**
 - élaborer et mettre en œuvre le plan d'action de prévention, en faire le suivi,
 - utiliser l'évaluation des risques comme moteur du changement,
 - intégrer dans le management les réalités sociales de l'entreprise.

Le participant a autorité pour impulser une gestion efficace de la Santé Sécurité au Travail. Il désigne les collaborateurs à former sur l'ensemble des formations proposées par la CRAM L-R dans le cadre des « Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention ».*

Une formation adaptée à l'encadrement : encadrement et prévention.

Les managers ont pour mission de faire appliquer la politique de prévention à tous les niveaux de l'entreprise. Cette formation leur est destinée : elle développe l'aspect prévention des risques professionnels dans le management.

Animer un CHSCT

Cette formation est un complément à une formation obligatoire de base pour organiser efficacement les missions du CHSCT et participer à la maîtrise des risques professionnels dans l'entreprise.

*ED 902 "Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention. Politique de maîtrise des risques professionnels".

Les nouveautés 2010 de l'offre de formation

Catégorie Démarches, Méthodes, Outils

Compétences de base en prévention

Ces deux jours permettent à chaque préventeur d'acquérir les connaissances et outils de premier niveau.

Evaluation des Risques Professionnels

Ces deux jours permettent de mettre en œuvre par un cas concret une méthode d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels.

Détecter les causes de l'Accident du Travail

Ces quatre jours permettent d'utiliser la méthode de l'arbre des causes et d'être le garant de son utilisation pour traiter les origines de l'accident.

Catégorie Risques Spécifiques

La « Boîte à outils » du préventeur déjà présente en 2009 est reconduite sous cette rubrique. Elle vient s'enrichir en L-R avec un niveau 2 d'approfondissement pour les risques psycho-sociaux : après une identification du risque et une démarche de prévention adaptée en niveau 1, un complément est donné pour une application concrète dans le cadre du lancement d'une démarche.

A noter que pour le dispositif CACES il est possible d'obtenir les renseignements nécessaires grâce à un renvoi vers le site : www.inrs.fr rubrique « Se documenter » - Dossier web – « Chapitre 4. Démarche et instruments de prévention » - Sous-chapitre « Formation, autorisation, habilitation » – Le CACES.

Catégorie Formations de formateurs

Sauvetage secourisme du travail

Les moniteurs SST sont formés et recyclés dans le bon respect de la circulaire 53/2007 et avec une mise en pratique du Défibrillateur Automatique Externe.

Prévention des risques liés à l'activité physique

Des animateurs de la démarche en entreprise sont formés dans le secteur industrie et tertiaire et dans le secteur sanitaire et social très important dans notre région (seul l'INRS forme les organismes de formation qui doivent se renseigner à INRS, Tél. : 03 83 50 20 00).

Catégorie Secteurs spécifiques

Formation Echafaudages

Il est difficile pour un chef d'entreprise de choisir parmi les nombreux prestataires du marché. Cette rubrique est faite pour vous aider. Ces formations sont organisées par un organisme habilité par la CNAMTS. Il est possible d'obtenir les renseignements nécessaires grâce à un renvoi vers le site : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/> rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés ».

SOMMAIRE

Organisation et Management de la Prévention

Cycle Chefs d'entreprise OAO "Gérer les Risques en Entreprise : se former pour agir "

Réf. 00	Observer : module 1	8
Réf. 00	Analyser : module 2	9
Réf. 00	Organiser : module 3	10
Réf. 10	Animer un CHSCT	11
Réf. 20	Encadrement et Prévention	12

Risques spécifiques

Réf. 60	Gérer le Risque Routier au travail	14
Réf. 73	Troubles Musculosquelettiques (TMS)	15
Réf. 76	Du risque chimique... aux maladies professionnelles : "cas des cancers"	16
Réf. 77	Prévention des Risques Psycho-sociaux / niveau 1 "s'initier à une démarche"	17
Nouveau Réf. 78	Prévention des Risques Psycho-sociaux / niveau 2 "participer à une démarche"	18
Nouveau Sans réf.	Le dispositif CACES (conducteurs d'engins)	19

Démarches, Méthodes, Outils

Réf. A	Compétences de base en prévention	22
Réf. B	Détecter les causes de l'Accident du Travail	23
Nouveau Réf. E	Evaluation des risques professionnels	24

Formations de formateurs

Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

Réf. 40	Moniteur en SST	27
Réf. 41	Se recycler dans l'enseignement du SST	28

PRAP / Animer la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Réf. 45	Industrie et Tertiaire	30
Réf. 46	Formateur PRAP Sanitaire et Social	31

Secteurs spécifiques

Nouveau Sans réf.	Formation Echafaudages	34
--------------------------	------------------------------	----

Journée d' Etude

Réf. 90	Préventeurs d'Entreprise	36
---------	--------------------------------	----

Se former autrement

Enseignement à Distance (EAD) et INRS	38
---	----

Modalités Administratives et Fiche d'inscription

40/41

Calendrier

43



Organisation et Management de la Prévention

**Cycle
Chefs d'Entreprise**

**Gérer les Risques
Professionnels
en Entreprise**

« se former pour agir »



Réf

00

Publics

Chefs d'entreprise.

Objectifs

A l'issue de cette journée le participant sera capable d'observer son environnement, d'identifier les sources d'information et de comprendre l'enjeu d'une politique de prévention.

Contenu (1 jour)

Observer l'environnement de l'entreprise :

- l'esprit de la Directive Cadre, des directives européennes " économiques et sociales " aux transpositions législatives françaises,
- les principes généraux de prévention,
- la gestion du Risque Professionnel, de 1898 (assurances privées) à nos jours, de la Réparation à la Prévention.

Observer son entreprise et le travail réel.

Construire un outil d'observation des Risques Professionnels.

Accéder à des sources d'informations et de documentations.

Préparer le module suivant par un recueil d'indicateurs.

Date

28 septembre

Localisation

Hérault

Réf

00

Publics

Chefs d'entreprise.

Objectifs

A l'issue de cette journée le participant sera capable d'analyser son environnement pour situer son entreprise en terme de performance en santé et sécurité au travail.

Il saura identifier les leviers pour réussir la mise en œuvre de sa politique de prévention.

Contenu (1 jour)

Rappel par les participants des points marquants du module 1 : Observer.

Analyser de manière constructive l'environnement de son entreprise à partir des dysfonctionnements repérés dans le module précédent.

Utiliser des indicateurs pertinents en Santé au Travail

- Les différents types d'indicateurs
- Choisir des indicateurs pertinents
- Construire un tableau de bord en Santé au Travail
- Utiliser les statistiques
- A partir d'échanges d'expériences de chacun, rechercher "ce qui marche bien" dans le fonctionnement des entreprises.

Analyser les coûts des AT/MP

- Présentation de la feuille de calcul et du compte employeur

Analyser une situation de travail

- Présentation d'une méthode d'analyse et exercice pratique
- Présentation d'outils spécifiques : analyse des manutentions et RITHMS
- Présentation d'autres outils ciblés
- Exercice pratique

Date

26 octobre

Localisation

Hérault

Réf

00

Publics

Chefs d'entreprise.

Objectifs

A l'issue de cette journée le participant sera capable de :

- définir clairement les rôles et attributions de chacun,
- hiérarchiser les risques, afin de planifier et conduire une dynamique d'amélioration en prévention des risques professionnels,
- intégrer dans cette dynamique les réalités sociales de l'entreprise.

Contenu (1 jour)

Rappel par les participants des points marquants des modules 1 et 2 : Observer et Analyser.

Préciser les rôles et attributions de chacun :

- rôle du chef d'entreprise, des " Services Internes de Protection et de Prévention ", de l'encadrement et du personnel,
- transparence dans l'organisation (principe d'unicité),
- délégations de pouvoir (autorité, compétence, moyens, aspects juridiques),

Définir une bonne organisation :

- à partir des pratiques de chacun, caractériser ce qui favorise le succès d'une organisation,
- transposer " ce qui a bien marché " dans le champ de la prévention des risques professionnels,
- conduire un projet dans le cadre d'une démarche d'amélioration permanente : passer du document unique au document utile pour optimiser son organisation,
- intégrer dans la dynamique d'amélioration les réalités sociales de l'entreprise (encadrement et valorisation des personnels, détection des personnes en perte de sens, repérage de relais internes et extérieurs).

Date

25 novembre

Localisation

Hérault

Réf

10

Publics

Secrétaires de CHSCT.
Membres de CHSCT.

Objectifs

Le stagiaire après les 4 jours sera capable, en tant que membre, de rendre le CHSCT plus efficace dans toutes ses actions.

Contenu (4 jours)

- Définir le rôle, les compétences et les missions du CHSCT.
- Elaborer un ordre du jour.
- Rédiger un procès verbal de réunion.
- Acquérir des compétences par des travaux pratiques d'application sur les différentes missions du CHSCT : les stagiaires seront mis en situation réelle de CHSCT, préparation de sujets, recherche d'informations, restitution des différents thèmes.

Date

3 au 6 mai

Localisation

Pyrénées-Orientales

NB

*Cette formation est un complément à la formation obligatoire de base pour les membres du CHSCT. Elle ne peut en aucun cas s'y substituer.
Une liste des organismes agréés pour ces formations est disponible à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.*

Réf

20

Publics

Personnel d'encadrement de tous niveaux hiérarchiques (hors chefs d'entreprise).

Objectifs

Le stagiaire après les 3 jours sera capable de :

- intégrer la maîtrise des risques professionnels dans le management,
- faire appliquer la politique de Prévention de l'entreprise,
- réaliser et faire vivre le document unique.

Contenu (3 jours)

- Analyser la réglementation en matière de Santé et Sécurité au Travail (le traité de Rome, la Directive Cadre).
- Connaître les enjeux humains et financiers de la prévention (la responsabilité civile et pénale ...).
- Présentation de la politique nationale de Prévention et de Risques Professionnels prioritaires : cancers, Troubles MusculoSquelettiques, accidents de la route, stress.
- De l'évaluation des risques au Management de la Santé et de la Sécurité au Travail.

Dates

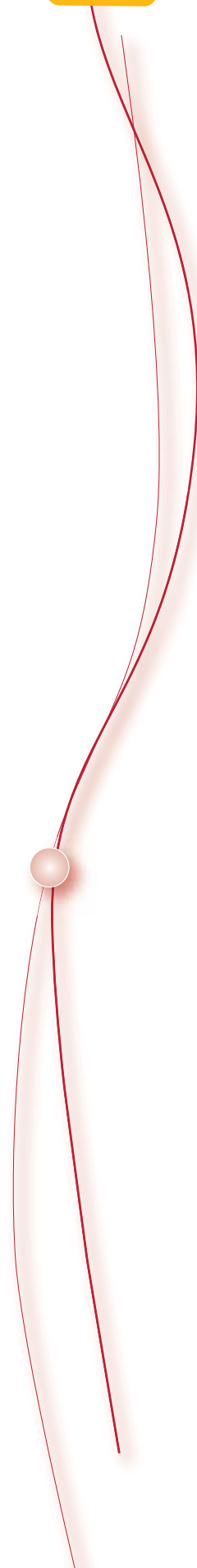
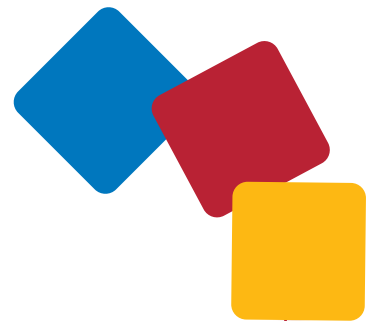
15 au 17 juin

Localisation

Aude

Risques Spécifiques

Boîte à Outils



Réf

60

Publics

Les personnes devant gérer ce risque dans toute entreprise possédant une flotte de véhicules ou concernée par les accidents de circulation lors des trajets et des missions.

Objectifs

Le stagiaire après les 2 jours sera capable de :

- prendre conscience du risque routier lors des trajets et missions,
- d'analyser ce risque pour proposer un plan d'actions visant à améliorer les conditions de déplacement.

Contenu (2 jours + 1 jour)

- Connaître le risque routier en trajet, en mission...
- Définir les responsabilités (civile, pénale) pour les employeurs et les salariés.
- Repérer les codes concernés (civil, pénal, du travail, de la route, ...).
- Acquérir les outils de visualisation de la sinistralité (de l'Europe à l'entreprise).
- Prendre en compte le risque routier dans le Document Unique : 1^{er} de tous les risques professionnels.
- Identifier par une méthode globale les origines de ce risque.
- Mettre en oeuvre un plan d'actions : dans quels domaines ? Quel Suivi du risque routier dans le Document Unique ?
- Comment faire une enquête accident de la route (outils et témoignages) ?

Au retour de l'intersession

Dans le cadre de l'insertion du risque routier dans le Document Unique, chaque stagiaire présentera l'évaluation du risque routier de son entreprise et les mesures prises ou à mettre en place concernant la prévention de ce risque.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 3 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Dates

- 1- 9 au 10 juin et 7 septembre
- 2- 12 au 13 octobre et 2 décembre

Localisation

Pyrénées Orientales
Aude

Risques Spécifiques

TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

Réf

73

Publics

- Animateur PRAP.
- Membres de CHSCT.
- Personne désignée par la direction pour gérer les problèmes de TMS.

Objectifs

Le stagiaire après les 2 jours sera capable de :

- analyser les situations de travail qui peuvent générer des TMS,
- repérer et quantifier les gestes qui " posent problèmes ",
- proposer des mesures de prévention,
- assurer le suivi des mesures.

Contenu (1 jour + 1 jour)

1^{er} jour

- Présentation de la méthode d'analyse des TMS RITHMS (Recueil d'Information sur les Troubles liés à l'Hyper sollicitation des Membres Supérieurs).
- Analyse des postures contraignantes.
- Application de la méthode à partir de cas pédagogiques qui seront choisis en fonction de la composition du groupe.

2^{ème} jour

- Présentation des études réalisées par les stagiaires dans leur entreprise.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 2 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Dates

7 octobre et 7 décembre

Localisation

Aude

Risques Spécifiques

DU RISQUE CHIMIQUE... AUX MALADIES PROFESSIONNELLES :

“ CAS DES CANCERS “

Réf

76

Publics

Toute personne de l'entreprise ayant une mission de sécurité, pilotant ou participant à la mise en place du Document Unique, concernée par le risque chimique et/ou le risque lié aux CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction).

Objectifs

Le stagiaire après les 3 jours sera capable de :

- mettre en oeuvre une démarche d'évaluation du risque chimique, du risque CMR et plus particulièrement du risque cancérogène,
- préparer un plan d'action de prévention de ces risques.

Contenu (2 jours + 1 jour)

- Un constat ... pour convaincre
 - Les définitions : du risque chimique...au risque cancérogène via les CMR
 - Les statistiques
 - Les 3 enjeux de l'entreprise (le coût financier, la responsabilité pénale, l'obligation par rapport au Document Unique).
- Où trouver les CMR (produits, process, métiers) ?
- Connaître la réglementation applicable au risque CMR. Le décret CMR n° 2001-97.
- Connaître les méthodes d'évaluation du risque CMR et savoir choisir la plus adaptée à l'entreprise.
- Connaître les mesures de prévention applicables aux CMR et préparer un plan d'action adapté aux résultats de l'évaluation.
- Connaître les outils et sources d'informations relatifs au risque CMR.

Au retour de l'intersession

La mise en commun des résultats de l'évaluation du risque CMR et du plan d'action correspondant sera l'occasion d'échanges et d'apport d'informations complémentaires.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 3 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Dates

17 au 18 novembre et 16 décembre

Localisation

Hérault



Publics

Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsable des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateur sécurité, médecin, infirmière, assistante sociale, membre d'un groupe projet, IPRP,...).

Pré-requis

Le candidat devra avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

Objectifs

- Comprendre les liens entre le travail, la santé et les Risques Psycho-Sociaux (RPS) dans son entreprise.
- Repérer des signes d'alerte des RPS pour contribuer au dialogue social.
- Contribuer à la décision de prévention des RPS de son entreprise.

Contenu

- Les enjeux juridiques économiques, sociaux, humains de la santé au travail
- Les différentes composantes du travail humain
- Les effets du travail sur la santé :
 - . définition de la santé,
 - . définition des notions de stress, violences, harcèlement, conflit, agressions, souffrance,
 - . description des effets des risques psycho-sociaux sur la santé.
- Les facteurs de risques psycho-sociaux : aspect multifactoriel et interaction.
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
- Les étapes d'une démarche de prévention et les conditions de sa mise en œuvre.
- Les acteurs concernés en prévention, en protection, en réparation.
- Les modalités d'actions face aux alertes.

Méthodes pédagogiques

- A partir d'échanges sur les pratiques, des apports théoriques seront apportés sur les RPS.
- Des études de cas et des exercices d'application seront proposés aux participants.
- Des guides d'étude seront remis en cours de formation pour participer à l'action de prévention des RPS dans l'entreprise.

Durée : 2 jours

Dates

10 au 11 mars

Localisation

Gard

Réf

78

Publics

Toute personne devant contribuer à la mise en œuvre de la démarche de prévention RPS dans son entreprise (dirigeants, responsable des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateur sécurité, médecin, infirmière, assistante sociale, membre d'un groupe projet, IPRP,...).

Pré-requis

Le candidat devra avoir suivi la formation RPS de niveau 1.

Objectifs

- Contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques psycho-sociaux adaptée à son entreprise.
- Prendre en compte ce risque dans le Document Unique.
- Contribuer à la rédaction d'un cahier des charges pour une intervention en risques psycho-sociaux.
- Savoir analyser les signaux d'alerte et définir des indicateurs pertinents.

Contenu

- Utiliser des grilles d'indicateurs pertinents.
- Participer à l'analyse de la demande.
- S'assurer des conditions de mise en œuvre nécessaires, en particulier pour favoriser le dialogue social.
- Définir les étapes d'une démarche de prévention appropriée à son entreprise et pour chacune repérer le rôle des acteurs, les stratégies et les enjeux.
- Contribuer à la rédaction d'un cahier des charges pour l'intervention extérieure.
- Mettre en place le suivi.

Méthodes pédagogiques

- C'est une formation action qui se déroule en deux temps :
 - . des apports théoriques et des exemples d'applications sur les RPS à partir d'échanges sur les pratiques,
 - . la mise en application pendant l'intersession qui donne lieu à des échanges et des apports complémentaires ciblés sur les travaux réalisés en entreprise.

Durée : 1 jour + 1 jour

Dates

23 mars et 28 avril

Localisation

Gard



Publics et Pré-requis

L'utilisation de ces équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissances théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'engins concernés sont annexés aux six recommandations de la CNAMTS (une par famille ci-dessus) qui sont respectivement référencées : R377m, R383, R390, R389, R386 et R372m.

Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur ou servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CACES® s'adresse donc à des conducteurs qui maîtrisent déjà la conduite des engins concernés.

Objectifs du dispositif

Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements concernés.

Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R.4323 du Code du Travail.

Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998. Ce sont ceux qui appartiennent à l'une des six familles suivantes :

- grues à tour, grues mobiles,
- grues auxiliaires de chargement de véhicules (GACV),
- chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP),
- engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.

Contenu / Durée

Les recommandations ne décrivent pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte. L'évaluation du conducteur porte sur les connaissances théoriques et les savoir-faire pratiques (consulter le site de l'INRS).

Organismes Testeurs Certifiés CACES®

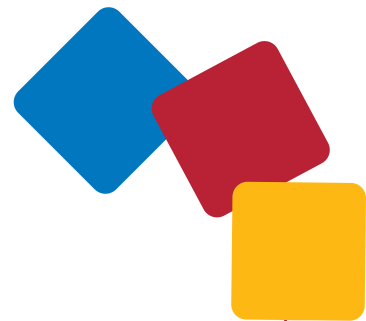
La CNAMTS coordonne le dispositif CACES®, qui repose sur l'accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) des 4 Organismes Certificateurs :

- AFNOR Certification
- BUREAU VERITAS Certification
- GLOBAL SAS
- SGS International.

Ce sont ces 4 organismes qui certifient tous les Organismes Testeurs Certifiés, seuls centres habilités à faire passer les tests et à délivrer des CACES®, par une procédure reposant sur un contrôle continu (traçabilité) et des audits.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Certifiés est accessible sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr> rubrique « Se documenter » - Dossier web – « Chapitre 4. Démarche et instruments de prévention » - Sous-chapitre « Formation, autorisation, habilitation » – Le CACES

Démarches, Méthodes, Outils.





Réf

A

Publics

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels.

Objectifs

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

Contenu

- La situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques :
 - . les objectifs généraux de la prévention,
 - . la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
 - . les composantes d'une situation de travail liées au risque,
 - . l'Outil d'Identification des Risques.
- Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.
- La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'application
- Etudes de cas

Durée : 2 jours

Dates

- 1 - 26 au 27 janvier
- 2 - 2 au 3 mars
- 3 - 5 au 6 octobre

Localisation

Hérault
Gard
Aude

Réf

B

Publics

Tous salariés concernés par une mission de prévention, membres du CHSCT, animateurs de sécurité, référent Risque Routier, moniteurs SST ...

Objectifs

Le stagiaire après les 4 jours sera capable d'utiliser la méthode " Arbre Des Causes " pour connaître et traiter les origines d'un accident.
Etre garant de la méthode.

Contenu (3 jours + 1 jour)

1^{ère} partie Les origines de l'accident

- Comprendre le mécanisme des dysfonctionnements dans l'entreprise.
- Détecter les origines de l'accident du travail, de la route, par le recueil d'informations.
- Organiser les faits par l'apprentissage de la méthode " Arbre Des Causes ".
- Proposer des solutions par des aides à la décision afin de traiter l'accident.
- Assurer un suivi des mesures choisies.

2^{ème} partie Présentation des " Arbres Des Causes " réalisés par les stagiaires en intersession.

- Discussion et retours d'expérience.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 4 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Dates

- 1 - 2 au 4 février et le 30 mars
- 2 - 14 au 16 septembre et le 28 octobre

Localisation

- Hérault
- Gard



Réf

E

Publics Pré-requis

Fonctionnels de sécurité, managers de proximité, membres de CHSCT, toutes personnes chargées de mettre en oeuvre ou de contribuer à l'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Pré-requis

Le candidat devra avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

Objectifs

Etre capable de mettre en oeuvre et/ou de contribuer à une démarche participative d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques prônées par le Réseau Prévention.

Contenu

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les principes fondamentaux de l'EvRP
- Les aspects méthodologiques (démarche, outils...)
- L'identification des risques
- La hiérarchisation des risques
- Les mesures de prévention
- La formalisation dans le « document unique »

Durée : 2 jours

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

Dates

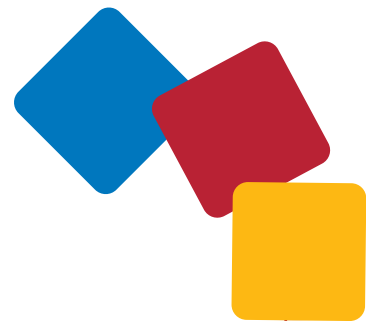
1 - 4 mai et 2 juin
2 - 14 octobre et 25 novembre

Localisation

Hérault
Pyrénées-Orientales

Formation de formateurs

**Sauvetage Secourisme
du Travail (SST)**



Sauvetage Secourisme du Travail

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Devenir Moniteur

L'inscription d'un candidat à cette formation engage le demandeur à :

- faire suivre un recyclage au moniteur formé, dans l'année qui suit sa formation initiale, puis par la suite, un recyclage tous les trois ans,
- faire réaliser tous les ans par le moniteur formé au moins une session de formation ou deux sessions de recyclage de SST pour maintenir l'habilitation du moniteur (le moniteur nouvellement formé ne sera validé qu'à l'issue de sa première session),
- mettre à disposition le matériel nécessaire à l'enseignement du SST conformément à la circulaire 53/2007 (**achat de 3 mannequins et de la mallette INRS, d'un DEA ou DSA** de formation obligatoire pour les formations et recyclages SST).

La circulaire 53/2007 prévoit que le futur moniteur SST occupe une fonction de prévention ou qu'il envisage une formation spécifique à la prévention, exemple : le stage A " S'initier à la Prévention " que propose la CRAM L-R ou l'enseignement à distance de l'INRS.

Se recycler

La participation à ces formations est obligatoire pour tout moniteur :

- dans l'année suivant sa formation initiale (de date à date),
- puis, périodiquement tous les 3 ans.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter en ligne le site internet www.INRS.fr / Se former / Moniteur instructeur SST : vous pourrez consulter et télécharger la circulaire 53/2007 et ses annexes, et obtenir toutes les informations sur les démarches administratives.

CONTACT SECOURISME DU TRAVAIL CRAM L-R Tél. : 04 67 12 95 29

La CRAM L-R n'assurant plus la formation " Passerelle ", merci de vous renseigner auprès de l'INRS.



Réf

40

Publics

Prioritairement les personnels des entreprises d'au moins 200 salariés et des organismes de formation relevant du régime général de la Sécurité sociale. L'inscription à ce stage doit être faite par l'employeur.

Pré-requis

Le candidat devra posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité ou l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) de moins de 2 ans.

Il devra également avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

Objectifs

Former, recycler et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail dans le cadre de son entreprise, organisme de formation ou institution.

Contenu

La première semaine est consacrée à l'appropriation des documents de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail.

La seconde semaine est réservée à la conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation initiale et continue des sauveteurs secouristes du travail et à leur évaluation.

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes et des simulations de situations pédagogiques.

La validation de cette formation se fait en deux temps :

- un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de stage. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'une attestation pédagogique provisoire permettant au candidat de mettre en œuvre une première formation de SST pour le compte de l'entreprise ou de l'organisme qui l'a inscrit à sa formation de moniteur SST,
- à l'issue de cette première formation de SST - et au vu du résultat - une évaluation favorable de l'instructeur de la caisse régionale d'assurance maladie (CRAM) ou de la caisse (générale) de Sécurité sociale (CGSS ou CSS) permet la délivrance du diplôme de moniteur.

Méthodes pédagogiques

- Exposés
- Apports pratiques et théoriques

Durée : 63 heures

Dates

- 1 - 1 au 5 mars et 15 au 19 mars
- 2 - 31 mai au 4 juin et 21 au 25 juin
- 3 - 15 au 19 novembre et 6 au 10 décembre

Localisation

- Hérault
Hérault
Hérault

Réf

41

Publics et Pré-requis

Moniteurs en activité (se munir de la carte et des outils pédagogiques).

Recyclage obligatoire pour les moniteurs : recyclés en 2007 ou formés en 2009.

Objectifs

Le stagiaire après les 3 jours aura pu entretenir et développer les capacités des moniteurs SST à former, recycler et évaluer les SST.

Contenu (3 jours)

- A partir de la nouvelle circulaire 53/2007, réactualisation des connaissances théoriques et pédagogiques avec formation au DAE.
- Travaux pratiques.
- Difficultés rencontrées au cours des formations et conseils pédagogiques.

Dates


- 1 - 12 au 14 janvier
- 2 - 26 au 28 janvier
- 3 - 9 au 11 février
- 4 - 27 au 29 avril
- 5 - 18 au 20 mai
- 6 - 28 au 30 septembre
- 7 - 5 au 7 octobre
- 8 - 19 au 21 octobre

Localisation

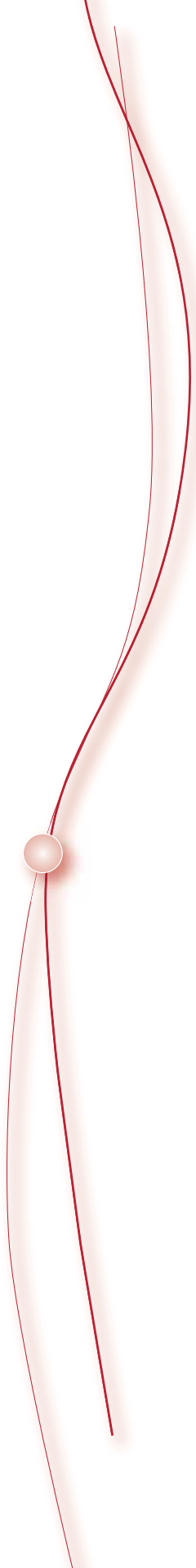
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault
- Hérault



Formation de formateurs



**(PRAP)
Animer la Prévention
des Risques
liés à l'Activité
Physique**



Réf

45

Publics et Pré-requis

Salarié désigné par l'entreprise, pouvant bénéficier pleinement de la formation et possédant les qualités requises pour exercer la fonction d'animateur.

Objectifs

Le stagiaire après les 9 jours sera capable de :

- former le personnel à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique,
- analyser et améliorer une situation de travail.

L'entreprise s'engage à mettre en œuvre une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique à l'issue de laquelle l'animateur formé recevra un certificat d'aptitude délivré par la CRAM L-R.*

**cf lettre d'engagement à l'inscription*

Contenu (3 jours + 3 jours + 3 jours)

1^{ère} semaine

- Les principes généraux de la prévention.
- Les indicateurs statistiques des accidents du travail.
- L'élaboration et la mise en place d'un projet PRAP.
- Consignes pour le travail d'intersession.

2^{ème} semaine

- Restitution du travail d'intersession.
- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique.
- Formation aux techniques gestuelles.
- Analyse d'une situation de travail.
- Consignes pour le travail d'intersession.

3^{ème} semaine

- Restitution du travail d'intersession.
- Les concepts fondamentaux en ingénierie de formation.
- Mise en situation individuelle.
- Organisation matérielle et administrative de la formation d'acteur PRAP.

NB / Le stage formant un tout, l'inscription implique la présence aux 9 jours et la disponibilité pour exécuter l'exercice d'application demandé pendant l'intersession.

Dates

28 au 30 septembre / 8 au 10 novembre / 14 au 16 décembre

Localisation

Hérault



Publics

- Professionnels du secteur sanitaire et social.
- Formateurs d'organismes dispensant la formation prap auprès des personnels (ou futurs personnels) d'établissements de soins ou de structures d'aides ou de soins à domicile.

Pré-requis

Le candidat devra avoir suivi une formation « Compétences de base en prévention » selon le référentiel national.

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation du projet de formation prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- Les risques liés à l'activité physique, les TMS, définition et facteurs déterminants;
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur;
- Les méthodes d'analyse du travail;
- Les différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé;
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail;
- La formation aux techniques gestuelles;
- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation;
- La conception d'une action de formation;
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation;

Encadrement et méthodes pédagogiques – validation de la formation

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur habilité par le réseau prévention.

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'exposés théoriques et d'étude de cas, issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentation des différentes méthodes et outils.
- Echanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession.
- Plan d'action personnalisé.

Validation

A l'issue de la formation, le réseau prévention délivre au stagiaire une attestation d'aptitude à animer des formations prap en direction des salariés.

Durée

12 jours de formation répartis sur 3 semaines non consécutives (3 X 4 jours) en alternance avec des périodes d'application (1 + 2 jours) dans l'établissement du participant.

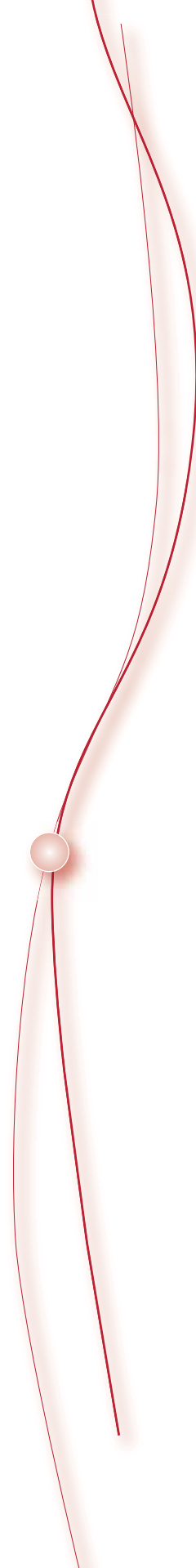
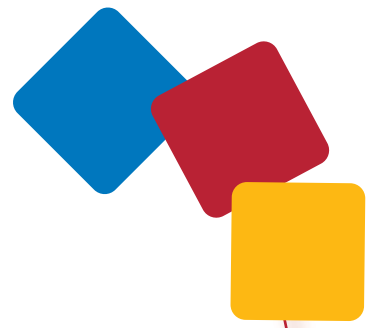
Dates

20 au 24 sept. / 18 au 22 oct. / 29 nov. au 3 déc.

Localisation

Hérault

Secteurs spécifiques





Publics

Les compétences visées concernent différentes personnes :

- le responsable de la conception de l'échafaudage,
- le responsable du montage de l'échafaudage,
- le responsable de l'exploitation (réception, maintenance),
- le salarié travaillant sur l'échafaudage.

Objectifs

A l'issue de la formation les participants doivent être capables de mettre en œuvre les mesures de prévention des accidents et maladies professionnels liées à l'installation d'échafaudages de pied conformément aux dispositions de la recommandation R 408 de la CNAMTS.

Contenu

Les référentiels de compétences constituent la base du cahier des charges national de formation. Ils sont déclinés selon les 4 catégories d'activité citées ci-dessus (consulter le site de la CNAMTS).

Durées

Ces durées comprennent la théorie + la pratique. Voir détails dans la convention CRAM.

- Conception : 5 jours
- Montage-démontage : 2 à 4 jours
- Exploitation : 2 jours
- Utilisation : 1 jour

Organismes de formation engagés par convention avec la branche Accident du Travail et Maladie Professionnelle de la CNAMTS.

Le réseau prévention de la Branche AT/MP s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

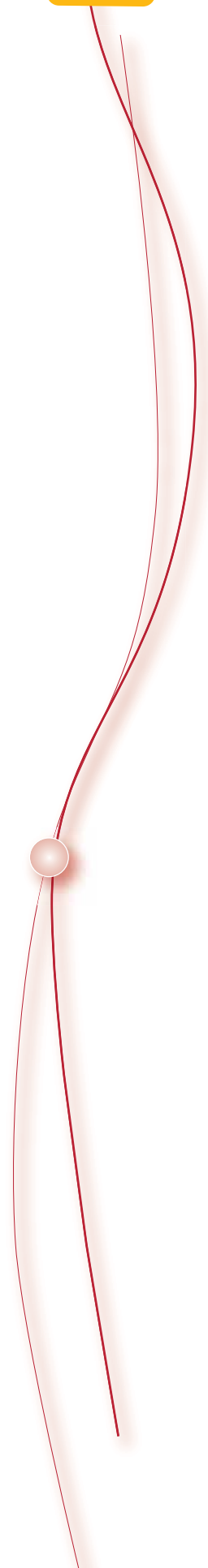
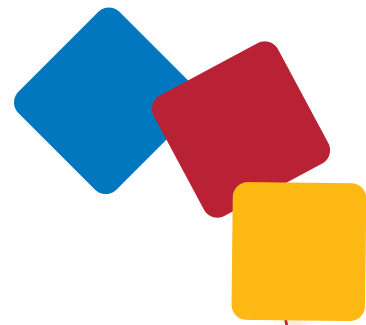
Les conventions signées par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie ou Caisses Générales de Sécurité Sociale pour leur zone de compétence géographique régionale, reposent sur un référentiel de formation à validité nationale.

Méthodes pédagogiques

- Exposés
- Apports pratiques

La liste des organismes de formation engagés par convention avec la branche AT/MP à respecter le cahier des charges « Echafaudage » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/> rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés »

Journée d'Etude



Réf

90

Publics

- Animateurs de prévention, infirmiers(ières) du travail, chargés de sécurité et plus généralement les personnes chargées de la Prévention des Risques Professionnels dans leur entreprise.

Objectifs

Permettre aux Préventeurs d'Entreprise de :

- se tenir au courant des actualités en Prévention des Risques Professionnels,
- travailler sur les thématiques abordées (elles sont fixées en début d'année),
- exprimer leurs attentes au niveau de l'offre de la CRAM.

Contenu (1 jour)

Alternance de :

- exposés par des spécialistes,
- témoignages d'entreprises,
- débats et échanges dans la salle.

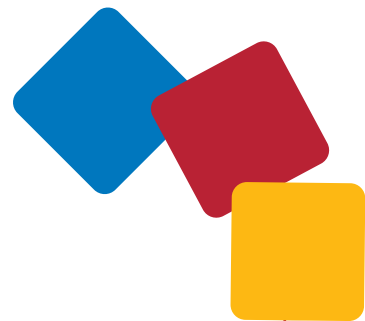
Date

8 juin

Localisation

Hérault

Se former Autrement



L'INRS a conçu et coordonne deux cycles d'étude sur supports papier

- Membre de CHSCT.
- animateur ou fonctionnel de sécurité.

Le stagiaire isolé ou travaillant dans des entreprises géographiquement éloignées des grandes villes, peut ainsi gérer avec plus de facilité et de souplesse les temps de formation.

Renseignements et inscription

INRS - Enseignement à distance

Adresse	30 rue Olivier-Noyer - 75680 PARIS CEDEX 14	
Responsable	Martine PLAWNER	Tél. : 01 40 44 30 06
Gestion	Sylvie TOURDES	Tél. : 01 40 44 31 82
		Fax : 01 40 44 14 20
		E-mail : tourdes@inrs.fr

LE CENTRE DE FORMATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ (INRS)

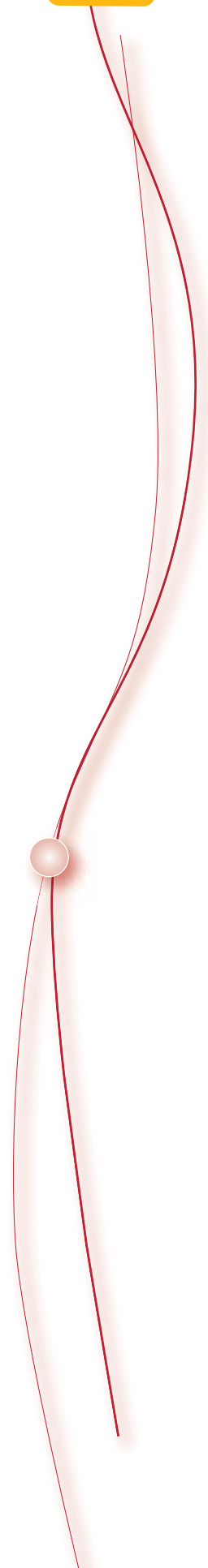
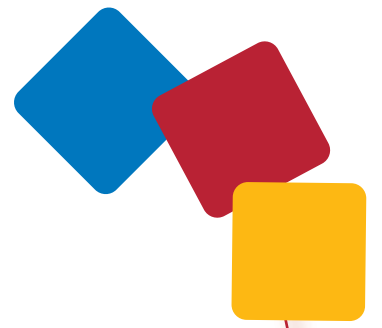
Egalement organisme de sécurité sociale, l'INRS contribue à la prévention des risques professionnels par ses activités de recherche, publication, assistance technique, formation et information.

Ces formations sont proposées aux salariés d'entreprises dans les domaines de l'hygiène industrielle, la sécurité, l'ergonomie et les conditions de travail, hors région, dans les centres de formation de l'INRS de Paris ou de Nancy. Plus de cinquante stages sont ainsi programmés chaque année pour les fonctionnels de sécurité, les ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, les médecins du travail, les infirmiers d'entreprise... sur des contenus tant méthodologiques que techniques.

Renseignements
nous contacter auprès de l'INRS

E-mail : info@inrs.fr
Nancy Tél. : 03 83 50 20 00
Paris Tél. : 01 40 44 30 00
E-mail : tourdes@inrs.fr

Modalités Administratives



Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription à photocopier ci-après. Il est également téléchargeable sur le site internet de la CRAM L-R :

www.cram-lr.fr - Rubrique "Espace entreprise / Les risques professionnels / Notre offre de formation".

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des bulletins d'inscriptions par le secrétariat du service formation de la CRAM L-R.

Un accusé réception est adressé par retour de courrier. Il indique les disponibilités pour le stage demandé.

Le cas échéant, une autre session vous est proposée, ou votre inscription est conservée pour le cas où un désistement se produirait.

Pour satisfaire à l'ensemble des demandes, il ne sera retenu que deux participants au plus d'une même entreprise par stage.

Les lieux de stages indiqués dans ce programme le sont à titre indicatif. Le lieu du stage et les modalités pour s'y rendre sont précisés dans le dossier de stage.

La convention de stage

Deux mois environ avant le début du stage, une convention simplifiée de stage est envoyée en deux exemplaires, ainsi qu'un dossier stagiaire qui tient lieu de convocation. Les lieux sont choisis de façon à couvrir l'ensemble du territoire de la Région Languedoc-Roussillon.

Pour finaliser votre inscription, vous devez retourner le plus tôt possible un exemplaire de la convention ainsi qu'une lettre d'engagement par stagiaire. Il s'agit d'une garantie de réservation. Sera remis à la fin de la formation une attestation de présence.

Coûts de la formation

Les coûts pédagogiques sont entièrement pris en charge par la CRAM L-R*, les pauses et le déjeuner le sont également. Tous les autres frais restent à la charge de l'employeur, que ce soit pour l'hébergement ou le déplacement. Toutefois les entreprises et organismes de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'une prise en charge forfaitaire de ces frais (nous consulter pour les modalités). L'employeur doit également assurer au salarié la rémunération des heures de formation.

Si besoin, l'entreprise devra aussi réserver l'hébergement 2 mois avant le début du stage. Dans le cas où le lieu qui accueille le stage propose l'hébergement, la CRAM L-R vous conseille fortement d'y séjourner. En effet, ceci ne peut que favoriser les échanges interentreprises, et les prestations sont d'un bon rapport qualité / prix. Les stages entrent dans le cadre des formations imputables au titre de la formation professionnelle continue.

*Conditions particulières pour les organismes de formation.

Les dates des sessions

Notre programme de stage est également disponible sur le site internet de la CRAM L-R :

www.cram-lr.fr - Rubrique " Espace entreprise / Les risques professionnels / Notre offre de formation".

A retourner rempli à :

CRAM Languedoc-Roussillon
Département des Risques Professionnels
Service Formation
29 cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier Cedex 02

Le Stage demandé

* Intitulé

* Référence

* Date choisie duau
et duau

* Donnez en quelques mots les motivations pour suivre ce stage (**IMPORTANT**)
.....
.....
.....

* LeA

Signatures

* Le chef d'Entreprise

* Le stagiaire

* Toutes ces rubriques sont obligatoires.



Accusé réception



Département des Risques Professionnels
Service Formation CRAM Languedoc Roussillon
29 cours Gambetta - CS 49001
34068 Montpellier Cedex 02

Adresse à laquelle l'entreprise souhaite que lui soit envoyé l'accusé de réception

Merci d'écrire lisiblement dans
le cadre réservé pour vous
garantir une expédition efficace

L'entreprise

Raison Sociale

Entreprise du Régime Général Organisme de formation Entreprise hors Régime Général

Adresse

Activité principale.....Effectif.....

TéléphoneTélécopie

E-mail

N° SIRET

Personne à contacter : NomFonction

TéléphoneE-Mail

Existe-t-il un contrat de prévention OUI NON Si OUI, date de fin

Une formation est-elle prévue dans le cadre de ce contrat ?

Si OUI, laquelle.....

Le stagiaire

NomPrénom.....

FonctionE-mail

Autres stages déjà suivis à la CRAM L-R, Si OUI Préciser,

Intitulé.....Dates.....

Intitulé.....Dates.....

Documents à fournir en fonction de la formation demandée, impérativement pour les stages SST et PRAP (en photocopie recto/verso).

SST	Stage 40 Moniteurs en SST : Stage 41 Se recycler dans l'Enseignement du SST :	- carte à jour SST, PSC1 ou AFPS - carte de Moniteur - attestation de dernier recyclage
-----	--	---

PRAP	Stage 45 et Stage 46 Animer la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique : - certificat médical du médecin du travail certifiant l'aptitude physique du candidat à soulever des charges, - lettre d'engagement de la Direction à mettre à disposition les moyens nécessaires à la réalisation effective d'une démarche PRAP dans l'entreprise.
------	--

Accusé de réception

A remplir par l'entreprise

Désignation du stage :

Dates du au Et du au

Nom et Prénom du candidat :

L'inscription ne deviendra définitive qu'après confirmation par la CRAM Languedoc-Roussillon. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places disponibles, un choix sera effectué en fonction des risques liés à l'activité, de l'effectif de l'établissement, ... Dans tous les cas, vous serez informé au plus tard un mois avant la date de début de stage, de la suite donnée à votre demande.

A Montpellier, le.....cachet de la CRAM L-R

Organisation et management de la prévention

- Réf. 00 Observer (1 jour) / Analyser (1 jour) / Organiser (1 jour)
- Réf. 10 Animer un CHSCT (4 jours)
- Réf. 20 Encadrement et Prévention (3 jours)

Démarches, Méthodes, Outils

- Réf. A Compétences de bases en prévention (2 jours)
- Réf. B Détecter les causes de l'A.T. (3 jours + 1 jour)
- Réf. E Evaluation des risques professionnels (1 jour + 1 jour)

Nouveau

Risques spécifiques «Boîte à outils»

- Réf. 60 Gérer le risque routier au travail (2 jours + 1 jour)
- Réf. 73 Troubles musculosquelettiques (1 jour + 1 jour)
- Réf. 76 Du risque chimique...aux maladies prof. (2 jours + 1 jour)
- Réf. 77 Prévention des risques psychosociaux Niv. 1 (2 jours)
- Réf. 78 Prévention des risques psychosociaux Niv. 2 (1 jour + 1 jour)

Nouveau

Formation de formateurs

Sauvetage secourisme du travail (SST)

- Réf. 40 Moniteur en SST (4,5 jours + 4,5 jours)
- Réf. 41 Se recycler dans l'enseignement du SST (3 jours)

Animer la PRAP

- Réf. 45 Industrie et Tertiaire (3 jours + 3 jours + 3 jours)
- Réf. 46 Secteur Sanitaire et Social (4 jours + 4 jours + 4 jours)

Journées d'étude Préventeurs

- Réf. 90 Préventeurs d'entreprise / Infirmier (ères) (1 jour)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Réf. 00									28	26		25
Réf. 10					3-6							
Réf. 20						15-17						
Réf. A	26-27		2-3							5-6		
Réf. B		2-4	30						14-16	28		
Réf. E					4	2				14		25
Réf. 60						9-10			7	12-13		2
Réf. 73										7		7
Réf. 76											17-18	16
Réf. 77			10-11									
Réf. 78			23	28								
Réf. 40			1-5	15-19	31-4	21-25					15-19	6-10
Réf. 41	12-14	9-11		27-29	18-20				28-30	5-7	19-21	
Réf. 45									28-30		8-10	14-16
Réf. 46									20-24	18-22		29-3
Réf. 90												8

“ LA BOÎTE À OUTIL DU PRÉVENTEUR S'ENRICHIT... ”

La CRAM L-R vous propose depuis 2009 une formation destinée à toute personne concernée par l'évaluation et la prévention du risque chimique en entreprise.

L'accent est mis sur certains risques de maladies professionnelles, notamment les cancers (voir détail page 16 du catalogue).

C'est une formation action qui se déroule en deux temps :

- des apports de connaissance sur les méthodes d'évaluation, les mesures de prévention ainsi que les outils et sources d'informations relatifs au risque CMR,
- la mise en application pendant l'intersession qui donne lieu à des échanges et des apports complémentaires ciblés sur les travaux réalisés en entreprise.

Contact Service Formation

E-mail : prevform@cram-lr.fr

Tél. : 04 67 12 95 57 - Fax : 04 67 12 95 58

Faites circuler ce programme dans votre entreprise :

Directeur

DRH

Secrétaire CHSCT / DP

Animateur Sécurité